

EXTRAIT
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL

COMMUNE DE FOURQUES
SEANCE DU JEUDI 18 JUIN 2026

Envoyé en préfecture le 23/06/2026
Reçu en préfecture le 23/06/2026
Publié le
ID : 066-216600841-20260618-DELIB342026-DE

NOMBRE DE MEMBRES :
Nombre de membre en exercice : 15
Nombre de membres présents : 13
Nombre de votants : 13

DATE DE LA CONVOCATION :
12 JUIN 2026

L'an deux mille vingt-six et le jeudi dix-huit juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Fabienne SEVILLA, Maire

Présents : Fabienne SEVILLA, Chantal DELGADO, Antoine MELGAR, Olivier BONNAFOUS, Fabienne BARRETT, Romain VANDEWALLE, Marguerite BLASCO, Kévin, PAYEN MARTINEZ, Joël REBOURG, Mireille RIBIERE, Jordi VERA, Nathalie BALTA et Roger RASPAUD.

Procuration :

Étaient absents excusés : Paula RIBEIRO

Étaient absents non excusés : Lionel TEBALDINI

Monsieur Romain VANDEWALLE est élu secrétaire de séance.

DELIBERATION POUR L'ADHESION A LA CHARTE REGIONALE
« Engagé pour le Végétal ».

Madame le Maire présente au Conseil Municipal, la charte régionale « Engagé pour le Végétal » proposé pour FREDON Occitanie.

- L'extension de la loi Labbé interdisant l'usage de produits phytosanitaires dans les espaces publics, interdit désormais l'usage des produits phytosanitaires de synthèse à l'ensemble des espaces communaux. La charte Objectif Zéro Phyto évolue donc pour proposer de nouveaux engagements en faveur du végétal.
- Fruit de cette évolution, la nouvelle charte régionale « Engagé pour le Végétal » propose désormais une démarche évolutive et valorisante pour tendre vers la végétalisation et les bonnes pratiques entourant la gestion du végétal.
- Les objectifs visés concernent des enjeux à la fois sanitaires et environnementaux : santé humaine, santé du végétal assurant sa pérennité, accueil de la biodiversité, perméabilité des sols, rafraîchissement urbain, insertion paysagère....
- L'engagement de la collectivité dans la charte conduira, conformément au cahier des charges, à s'engager dans un plan d'actions progressif pour une gestion de l'espace public assurant la pérennité du végétal. Ce plan d'action sera accompagné d'actions de formation des agents et d'information des administrés.
-

Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité à l'initiative de la
faveur du végétal, adopte le cahier des charges et sollicite l'adhésion de la
collectivité à la charte régionale « Engagé pour le Végétal » pour **le niveau 1.**

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus

Ont signé au registre tous les membres présents

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations,

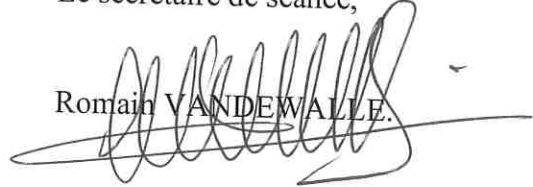
Madame Le Maire,



Fabienne SEVILLA.



Le secrétaire de séance,



Romain VANDEWALLE.

DÉLIBÉRATION N° 34 1226 DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU JEUDI 18 JUIN 2026

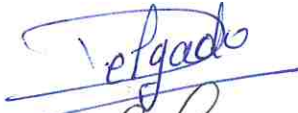
Envoyé en préfecture le 23/06/2026
Reçu en préfecture le 23/06/2026
Publié le
ID : 066-216600841-20260618-DELIB342026-DE

**DELIBERATION POUR L'ADHESION A LA CHARTE REGIONALE
« ENGAGÉ POUR LE VÉGÉTAL »**

SEVILLA Fabienne, Maire



DELGADO Chantal, 1^{ère} Adjointe



MELGAR Antoine, 2^{ème} Adjoint

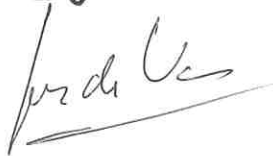


RIBIERO Paula, 3^{ème} Adjointe

VANDEWALLE Romain, 4^{ème} Adjoint



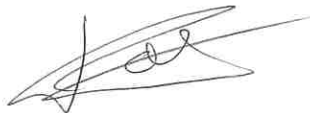
VERA Jordi, Conseiller Municipal



REBOURG Joël, Conseiller Municipal



RASPAUD Roger, Conseiller Municipal



TEBALDINI Lionel, Conseiller Municipal



BARRETT Fabienne, Conseillère Municipale



BALTA Nathalie, Conseillère Municipale



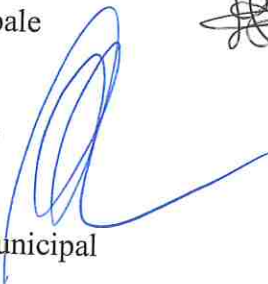
BONNAFOUS Olivier, Conseiller Municipal



BLASCO Marguerite, Conseillère Municipale



RIBIERE Mireille, Conseillère Municipale



PAYEN MARTINEZ Kévin, Conseiller Municipal

